

# COURRIER *No 18 - mai 1968* DE L'ASSOCIATION

**Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques**

## LA PROMOTION COMMERCIALE

### L'AFRIQUE A LA FOIRE DE BRUXELLES

Les statistiques du commerce extérieur des Etats membres de la Communauté Economique Européenne (CEE) et des Etats africains et malgache associés (EAMA) prouvent, à l'évidence, qu'en dépit des mesures réglementaires prévues par la Convention de Yaoundé en faveur des Etats associés (abaissements de droits de douane, prise en considération des intérêts des Etats associés pour les produits homologues et concurrents relevant de la politique agricole commune...), les ventes de ces Etats sur le marché belge — et sur le marché communautaire en général — n'ont pas connu le développement souhaité. Il apparaît donc, d'une manière très nette, qu'une « relance » des exportations des Etats associés devra être assurée par d'autres moyens, et, en particulier, par la promotion commerciale.

Nouveaux venus, ou presque, sur le marché belge, huit Etats africains associés à la Communauté Européenne ont participé pour la première fois ensemble, et dans un pavillon commun, à la Foire Internationale de Bruxelles. Cette initiative, qui a été particulièrement remarquée, en raison notamment de l'originalité du pavillon commun placé sous la bannière de l'Association CEE-EAMA, est due à la Communauté Economique Européenne qui a chargé la Commission de réaliser ce stand en accord et en liaison avec les Etats associés intéressés. Le but poursuivi est double. Il s'agit, d'une part, d'aider les Etats associés à placer leurs produits sur le marché belge et, d'autre part, d'attirer l'attention des milieux d'affaires sur les possibilités que leur offre le marché des Etats associés.

Ces problèmes ont été mis en évidence au cours d'une « Journée des EAMA » organisée le 25 avril 1968 dans l'enceinte de la Foire. Si la Côte d'Ivoire, le

Dahomey, le Gabon, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal et le Tchad se sont groupés pour présenter leur pays respectif avec ses possibilités et ses aspects particuliers, c'est qu'ils ont pris conscience du fait qu'il ne suffit pas de produire, qu'il importe aussi de vendre les fruits du sol tropical et les produits du labeur africain.

#### **VENDRE MIEUX POUR POUVOIR ACHETER PLUS.**

Son Excellence, Monsieur Koffi AOUSSOU, Ambassadeur de Côte d'Ivoire, a ouvert la séance au nom de ses collègues. Après avoir salué l'auditoire, il a dit notamment :

« La participation groupée de huit Etats associés à la CEE avec le concours de la Communauté, à la Foire de Bruxelles de 1968 constitue, vous ne l'ignorez pas, une innovation. Cette innovation, dont nous avons ressenti la nécessité, correspond à un objectif bien précis, que je puis définir ainsi : accroître nos échanges commerciaux avec l'Europe des Six en général et la Belgique en particulier. Nous sommes tous conscients de ce que, dans un sens comme dans l'autre, nos échanges sont très insuffisants et peuvent certainement être considérablement développés. Dans ce domaine, accroître nos échanges commerciaux correspond à notre souci de vous vendre davantage de produits africains et malgaches à des prix suffisamment rémunérateurs et aussi d'acheter davantage chez vous des biens à prix stables. Alors, me direz-vous, que faut-il faire pour développer nos relations commerciales ? Quant à moi, je crois qu'il faut d'abord apprendre à nous mieux connaître et c'est bien là, la raison de notre présence à cette

» exposition. Nous venons chez vous pour vous montrer ce que nous produisons et ce que nous exportons, pour l'essentiel tout au moins. »

En effet, nous croyons que la participation des Etats associés à de grandes foires internationales, comme celle de Bruxelles — d'autres sont organisées à Milan et à Paris — sous l'égide de l'Association CEE-EAMA, est un des moyens de renforcer les échanges commerciaux de façon harmonieuse. Il en est d'autres, tels que la formation de prospecteurs commerciaux, la création de chambres de commerce mixtes, l'organisation de rencontres entre professionnels des Etats associés et des Etats membres, qui n'ont pas encore été utilisés, mais qui devront l'être si l'on veut vraiment obtenir des résultats.

### INTERET MUTUEL.

Nous citons encore l'Ambassadeur AOUSSOU :

« Pour y parvenir, les importateurs, exportateurs, banquiers et commerçants belges devraient prendre l'initiative, le cas échéant par l'intermédiaire de leurs groupements professionnels, de rencontrer chez nous, en Afrique et à Madagascar, les importateurs, exportateurs, banquiers et commerçants avec lesquels ils pourront, dans l'intérêt des deux parties et de nos pays, établir de nouvelles relations commerciales régulières. Si comme je le souhaite, et comme mes amis le souhaitent également, cette idée vous paraît intéressante, ne serait-il pas possible que les organisations belges auxquelles j'ai fait allusion se mettent en rapport avec nos Ambassades respectives, afin d'examiner ensemble, de plus près, l'intérêt de voyages d'affaires groupés et la meilleure façon de les organiser ? ».

Le marché des Etats africains et malgache associés à la CEE est en constant développement. Or, pour des raisons assez incompréhensibles, le marché de certains de ces Etats paraît encore être ignoré des exportateurs européens. Pourtant, les Etats associés accordent aux produits originaires de l'Europe des Six des avantages tarifaires, parfois importants, qui devraient logiquement intéresser d'une manière toute spéciale les exportateurs de la Communauté. La présence « commerciale » des Etats associés à la Foire de Bruxelles vient à point pour rappeler cette opportunité.

Comme l'a si justement souligné M. AOUSSOU, ce premier contact devrait notamment aboutir à l'organisation de voyages d'affaires qui permettraient aux personnalités du secteur privé d'apprécier, sur place, en Afrique et à Madagascar, les possibilités d'accroître les échanges commerciaux entre la Belgique et les EAMA, dans les deux sens. La Commission des Communautés Européennes, qui a prêté son concours technique et qui a mis en œuvre son assistance financière pour la réalisation du pavillon des EAMA à la Foire de Bruxelles, et dans d'autres grandes manifestations commerciales des Etats membres, pourrait également collaborer à l'organisation de ces voyages d'affaires

et, d'une manière plus générale, se pencher sur l'étude des problèmes de la promotion des échanges commerciaux CEE-EAMA.

### LA VOLONTE DE COOPERER.

Car, ne nous berçons pas d'illusions, l'Association CEE-EAMA, qui est une grande œuvre à l'actif du Marché Commun Européen, ne vivra que dans la mesure où les deux parties, l'Europe et l'Afrique, auront le sentiment d'y trouver un réel avantage. Cet avantage, c'est dans le développement réciproque de leurs échanges commerciaux qu'il faut aller le chercher.

Son Excellence, Monsieur AOUSSOU, terminait ainsi son exposé introductif :

« Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs, le problème extrêmement préoccupant du développement des pays du tiers monde, dont vous entendez beaucoup parler, et qui va dominer les événements de la fin du XX<sup>m</sup>e siècle, ne trouvera certainement pas une solution dans le seul domaine des relations commerciales. J'ai cependant la conviction que l'on pourra, par le moyen de ces relations, établir d'autres contacts et favoriser d'autres rapprochements. »

« L'Association de nos Etats à la Communauté Economique Européenne est la marque de notre volonté de coopérer avec vous. »

« Cette Association comporte, vous le savez, une série de dispositions en matière d'échanges commerciaux qui ont toutes pour objet de favoriser nos échanges réciproques. Mais quel que soit l'intérêt de ces dispositions, que nous ne méconnaissons certes pas, les échanges entre nos Etats et les Pays membres de la Communauté ne pourront se développer que si les professionnels de nos pays et les vôtres prennent conscience des possibilités qui s'offrent à eux. »

« C'est à ce travail d'information des professionnels que nous voudrions nous attacher et vous intéresser. Nous croyons que c'est là un des moyens les plus sûrs de donner un contenu vraiment concret à notre Association et je suis persuadé, quant à moi, que vous partagerez cet avis ».

### EXPOSES PAR PAYS.

Après avoir remercié les autorités belges et les services de la Commission de leur concours, l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire, dans un bref exposé, parla des richesses de son pays et fit ensuite projeter un film très réussi sur les activités du port d'Abidjan. Après lui, c'est le tour de la Mauritanie. Son représentant mit l'accent sur les possibilités d'investissement existant dans son pays et dont l'importance semble avoir échappé jusqu'ici aux milieux d'affaires belges.

L'Ambassadeur du Dahomey évoque le grand passé et l'avenir prometteur de son jeune Etat. Un charmant film sur la pêche clôtura la présentation de ce pays ouest-africain.

(suite page 4)

# Profil

## ANDRÉ AUCLERT



Né le 15 avril 1924 à Bamako, au Mali, Monsieur André AUCLERT est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1967, Chef de la Division financière du Fonds Européen de Développement.

Licencié en Droit, Monsieur Auclert est breveté de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer (promotion 1945-47). Sa carrière d'Administrateur de la France d'Outre-Mer s'est principalement déroulée au Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, à Dakar, successivement aux directions générales des Affaires politiques, des Finances, puis des Affaires économiques et du Plan.

Il fut, en outre, Adjoint au Chef de subdivision de Banfora, en Haute-Volta, et chargé des études économiques et financières à la Mission d'aménagement régional de la Guinée.

Détaché à la Commission de la CEE en août 1958, Monsieur Auclert y fut d'abord affecté à la Division des Etudes générales où il traitait principalement des problèmes d'assistance technique et de la coordination des aides. Transféré à la Direction du Fonds Européen de Développement, il devint l'Assistant du Directeur, Monsieur Ferrandi, et fut un des négociateurs de la Convention de Yaoundé pour les questions relatives à la coopération financière et technique.

Secrétaire du Comité du FED de 1964 à 1966, Monsieur Auclert a été nommé, le 1<sup>er</sup> janvier 1967, à la tête de la Division financière du Fonds Européen de Développement.

Cette Division a parmi ses tâches la responsabilité de l'exécution financière des opérations du FED et le lancement des appels d'offres internationaux; elle participe, en outre, à la gestion du contrôle et de l'assistance technique, ainsi qu'aux relations avec la Banque Européenne d'Investissement.

En dehors de ses activités administratives, Monsieur Auclert est connu comme un joueur de tennis infatigable.



## Chers Lecteurs

*Dans certains de nos derniers numéros, nous vous avons déjà parlé de la fusion des trois Exécutifs des Communautés Européennes, d'une part, de la réorganisation des services de l'unique Exécutif, d'autre part. Aujourd'hui, nous vous en présentons le nouvel organigramme, en insistant surtout sur la Direction générale de l'Aide au Développement pour la raison évidente que c'est elle qui s'occupe de l'ensemble des problèmes posés par l'association de vos pays au Marché Commun.*

*Le fait que nous parlons d'une seule Commission, mais de trois Communautés, peut prêter à confusion. Distinguons donc très clairement, comme nous l'avons fait dans notre article « La Fusion » du n° 15 (août 1967), entre la fusion des Exécutifs et celle des Communautés elles-mêmes. La première a eu lieu l'année dernière, la seconde devrait être effectuée d'ici deux ans, car il va de soi que la réorganisation des services administratifs est une chose, alors que la fusion de trois traités, de trois constitutions pour ainsi dire, en est une autre.*

*Entre 1967 et 1970, il y aura donc un Exécutif unique (la Commission des Communautés Européennes) pour trois Communautés distinctes, telles qu'elles furent créées par le Traité de Paris (18 avril 1951) instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et par les Traités de Rome (25 mars 1957) instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom) et la Communauté Economique Européenne (Marché commun).*

*La réorganisation des services de la Commission entraînera sans doute des changements dans le personnel. Dans la mesure où cela vous intéressera — donc : dans la mesure où notre Direction générale sera affectée — nous vous en tiendrons au courant.*

Cordialement vôtre,  
O. I. SOLF.

(suite de la page 2)

C'est tout d'abord la beauté de son pays et sa vocation touristique que vanta, à juste titre, l'Ambassadeur du Rwanda. Mais les grandes richesses du sol ne sont pas oubliées car, comme disait Son Excellence Monsieur Augustin MUNYANEZA : « Tout pousse au Rwanda ».

### **M'BOLO GABON.**

« M'bolo Gabon ! » (« Bonjour Gabon ») nous dit Son Excellence, Monsieur Barthélémy MOUAPA BEOTSA, Ambassadeur de ce pays particulièrement hospitalier, après avoir évoqué ses richesses minérales et invité les investisseurs étrangers. Là aussi, un film nous fait admirer la beauté du paysage gabonais et l'attrait du folklore.

Le représentant du Tchad, tout en mettant l'accent sur l'importance, d'une part, du coton, d'autre part, du bétail, souligna que son pays connaît aussi déjà le début d'une industrialisation qui peut intéresser l'Europe.

L'Ambassadeur du Sénégal ayant été empêché de participer à cette manifestation, il incomba à Son Excellence, Monsieur Yacouba DJIBO, Ambassadeur du Niger, de clôturer cette partie de la « Journée des EAMA ». Ce n'est pas, selon l'Ambassadeur DJIBO, seulement à l'élevage que se voue la population nigérienne, mais aussi et surtout à la culture; son exposé

fut d'ailleurs illustré par un film sur les arachides, depuis l'ensemencement, en passant par la récolte, jusqu'à l'exportation vers les usines d'huile.

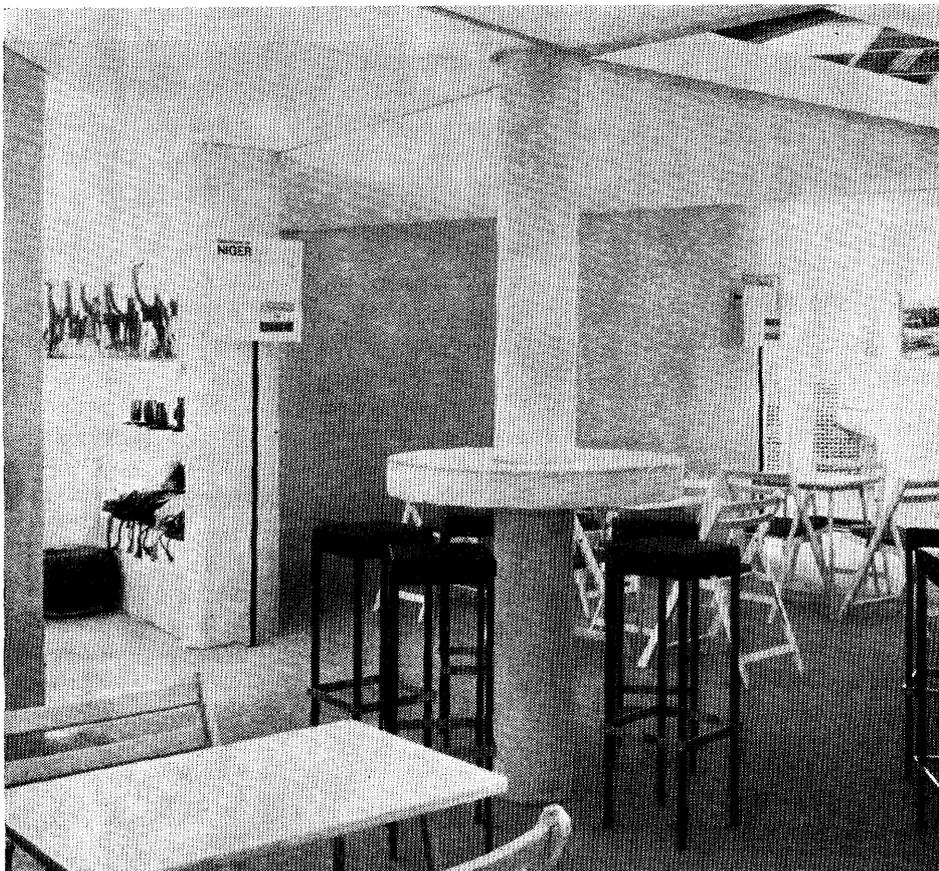
\*  
\*\*

Une réception fort sympathique a réuni, après ces quelques heures d'étude, les hôtes africains et leurs convives européens. Nous avons également eu l'occasion de visiter le stand de nos huit Associés. Son aspect extérieur rappelle quelque peu une maison des régions sahéliennes; l'intérieur, comme le montre notre cliché, consiste en une série de petites « chambres » pour chacun des huit exposants, groupées autour d'un bar où on pouvait déguster de délicieux jus de fruit et d'excellent café, produits de la terre africaine.

\*  
\*\*

Somme toute, une « Journée d'Afrique » fort réussie dont nous espérons, non seulement une meilleure compréhension de la part des Européens, des problèmes auxquels doivent faire face nos Associés, mais encore une amélioration sensible dans les échanges commerciaux.

Nous tenons, ici, à rendre hommage à tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette « Journée » : ambassades africaines, autorités belges et, bien entendu, aussi nos collègues de la Commission.



★  
A la Foire de Bruxelles, autour d'un bar sympathique, sont regroupés les stands de huit Etats Associés.

A gauche, sur notre photo, le « coin » du Niger.

A droite, on aperçoit celui du Gabon.

★

# Organigramme des Services de la Commission des Communautés Européennes

---

Secrétariat général  
Service juridique

Porte-parole  
Office statistique

*DG I	— Relations extérieures	DG XII	— Recherche générale et Technologie
DG II	— Affaires économiques et financières	DG XIII	— Diffusion des Connaissances
DG III	— Affaires industrielles	DG XIV	— Marché intérieur et Rapprochement des législations
DG IV	— Concurrence	DG XV	— Centre commun de Recherche
DG V	— Affaires sociales	DG XVI	— Politique régionale
DG VI	— Agriculture	DG XVII	— Energie
DG VII	— Transports	DG XVIII	— Crédit et Investissements
DG VIII	— Aide au Développement	DG XIX	— Budgets
DG IX	— Personnel et Administration	DG XX	— Contrôle financier
DG X	— Presse et Information		
DG XI	— Commerce extérieur		

## DG VIII — AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Directeur général  
Assistant

### **DIRECTION A** — Affaires générales et Formation

- Divisions :
1. Questions générales, juridiques et institutionnelles
  2. Formation générale et spécifique
  3. Organisations internationales, stages, colloques

### **DIRECTION B** — Politique et Etudes de Développement

- Divisions :
1. Politique de développement
  2. Etudes de développement

### **DIRECTION C** — Fonds Européen de Développement

- Divisions :
1. Programme
  2. Opérations techniques
  3. Opérations financières

### **DIRECTION D** — Productions et Echanges Commerciaux

- Divisions :
1. Libération et promotion des échanges
  2. Produits, organisation des marchés, aides à la production

\* Direction générale.

# Possibilités d'industrialisation des Etats africains et malgache associés

(suite)

## II. LIMITES ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.

En matière d'études, la préoccupation dominante de la Commission a toujours été d'aboutir à des conclusions de caractère opérationnel dans un délai raisonnable.

L'étude entreprise sur les perspectives d'industrialisation des E.A.M.A. ne pouvait donc porter d'un seul coup sur tous les secteurs et les aspects de l'industrialisation, ni se cantonner aux analyses de portée générale ou théorique.

Aussi des objectifs concrets ont-ils été assignés aux experts chargés des recherches, et des limites précises fixées à leur champ d'investigation.

### 1) La substitution de biens de consommation aux importations.

Pour des raisons pratiques, le champ des recherches a été circonscrit de la manière suivante :

- d'une part, les industries centrées sur la grande exportation ont été momentanément négligées, la présente étude se limitant à déterminer les possibilités de développer et de diversifier la production domestique de biens susceptibles d'être substitués aux produits importés;
- d'autre part, les investigations se sont limitées, en principe, aux biens de consommation durables et non durables ainsi que, le cas échéant, à des biens intermédiaires d'approvisionnement.

### a) La voie la plus naturelle et la moins aléatoire pour les E.A.M.A.

En négligeant momentanément les industries centrées sur la grande exportation, notamment vers les pays développés, la Commission n'entend porter aucun jugement restrictif sur la vocation industrielle et commerciale des pays associés. Elle ne perd pas non plus de vue le rôle primordial qu'a joué et que devra jouer à l'avenir l'expansion des exportations dans la croissance économique de ces pays : une politique de substitution aux importations n'est donc pas, à ses yeux, une alternative à une politique de promotion des exportations, celle-ci étant nécessaire pour pratiquer celle-là.

Mais, faute de pouvoir tout entreprendre à la fois, la Commission a choisi dans un premier temps l'orientation qui lui semblait la plus simple, la plus avantageuse et la moins aléatoire pour les pays associés à ce stade de leur développement.

En effet, le processus de développement industriel basé sur la substitution aux importations est un processus tout à fait naturel qui s'est amorcé spontanément dans la plupart des pays en voie de développement et, notamment, dans plusieurs pays associés, à partir de la seconde guerre mondiale — au fur et à mesure du développement de l'infrastructure économique et sociale et de la formation d'une demande solvable locale à partir des revenus monétaires distribués par le secteur moderne de l'économie.

Ce caractère spontané du processus de substitution tient notamment au fait que les investissements de substitution sont considérés par les entrepreneurs comme plus « sûrs », parce qu'ils répondent à une demande locale déjà existante (ou en voie de formation) qu'il est plus facile d'analyser et de « capter » que la demande extérieure; en contribuant à révéler et à alimenter la demande locale, les importations préparent en quelque sorte le terrain à la production domestique.

En outre, la multiplication d'investissements de substitution est sans doute une excellente amorce à une politique de diversification économique, de valorisation des ressources locales et de développement du marché intérieur, dont les pays associés ont besoin à ce stade de leur croissance. L'investissement productif n'agit pas seulement comme créateur de nouvelles capacités productives, et comme générateur de revenus et de demande additionnelle, lorsque les capacités sont effectivement utilisées. Les investissements de substitution créeront également de nouvelles occasions d'investissements en amont surtout, mais aussi peu à peu en aval, et pourront de la sorte contribuer à amorcer un processus cumulatif de croissance et d'élargissement du secteur moderne. Par suite, le taux de développement économique des pays associés ne sera plus aussi exclusivement fonction de l'accroissement de leurs exportations de produits primaires vers les pays développés. C'est essentiellement par le truchement d'une politique de substitution et de développement du marché intérieur que maints pays d'Amérique Latine ont pu réaliser une croissance économique sensiblement plus rapide que l'accroissement de leurs exportations au cours des quinze dernières années.

Enfin, en éliminant progressivement de l'éventail des importations, les produits qui peuvent être fabriqués localement de manière compétitive, la politique de substitution permettra une utilisation plus rationnelle des devises disponibles. L'expérience indique en effet que les investissements de substitution entraînent davantage un changement dans la structure des

importations qu'une épargne nette de devises étrangères; car, s'ils permettent des économies de devises sur certains postes d'importation, ils sont aussi générateurs d'importations additionnelles tant du côté de la demande finale que de la demande intermédiaire.

**b) Les biens de consommation et l'industrie légère.**

La nature des produits de fabrication locale qui peuvent être substitués aux importations est fonction, entre autres, du niveau du développement économique et social.

Dans un premier stade — correspondant assez largement au niveau actuel des E.A.M.A. —, l'industrie

d'aval en amont. Ce déroulement traduit entre autres le fait que dans le domaine des industries de base et de produits intermédiaires (sidérurgie, chimie, etc.), la dimension minimum est souvent telle que, en raison de l'étroitesse des marchés nationaux, une gamme assez large d'industries utilisatrices doivent être installées avant que leurs demandes combinées justifient une substitution de produits locaux aux importations.

Des études économétriques indiquent qu'en moyenne, pour un niveau de développement équivalent à un revenu de \$ 100 par tête, l'industrie produirait des biens de consommation à concurrence de 68 % et



Afrique-Photo. Cliché: NAUD.

*Usine de déroulage des okoumés à Pointe-Noire*

de substitution est généralement centrée sur les biens de consommation finale — en particulier sur les produits textiles et alimentaires — et sur des activités de conditionnement ou d'assemblage.

Au fur et à mesure que se poursuit la croissance économique et que se développent les aptitudes locales à produire des biens plus élaborés, l'éventail de la substitution s'élargit et l'industrialisation s'étend peu à peu à des biens intermédiaires et à des biens d'équipement. C'est en gros, à ce stade, que sont arrivés aujourd'hui un certain nombre de pays d'Amérique Latine.

Le cheminement de l'industrialisation dans les pays en voie de développement s'opérerait donc surtout

des biens d'investissements pour 12 % seulement. En revanche, lorsque le développement a atteint un degré équivalent à \$ 600 de revenu par habitant, la part des biens d'investissement dans la production industrielle serait passée à 35 % tandis que les biens de consommation ne représenteraient plus que 43 %. La part des biens intermédiaires varierait dans des limites assez étroites.

Il était donc indiqué que dans un premier temps, les investissements portent principalement sur les biens de consommation et l'industrie légère, ainsi que, dans certains cas, sur des biens d'approvisionnement.

*(A suivre)*

## NEW DELHI :

# « UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ »

Si l'on demande à l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire à Bruxelles ce qu'il pense de la Conférence de New Delhi, il répond : « Ce fut un rendez-vous manqué ». En quelques mots, S.E. Monsieur Koffi Aoussou, Représentant de la Côte d'Ivoire auprès des Communautés Européennes à Bruxelles, définit parfaitement les entretiens de New Delhi dont certains attendaient la définition d'une nouvelle politique globale de développement. Ils auront été déçus, car les 1.600 délégués se sont séparés, après deux mois et demi de travaux, sur le vote d'un certain nombre de motions et de résolutions dont l'application est finalement laissée au bon vouloir de chaque gouvernement. Les grands problèmes : les préférences douanières, l'aide financière et les prix des produits de base, n'ont pas trouvé leur véritable solution.

\*  
\*\*

### L'aide financière

En 1964, la première Conférence avait décidé la création d'un fonds d'assistance financière qui aurait été alimenté par le versement de 1 % du **revenu national** des pays industrialisés.

Or, non seulement, ce projet n'a pas été réalisé, mais on a constaté que les pays riches manifestaient de plus en plus une tendance à réduire leur aide financière. C'est ainsi que l'aide nette accordée par les quinze pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE est passée de 1,1 % de leur revenu national à 0,8 %.

Devant cette situation, il n'est donc pas étonnant que les 77 (1) pays en voie de développement présents à New Delhi aient mené une sérieuse offensive pour convaincre les pays riches de reconsidérer leur position, qui peut s'expliquer par les difficultés d'ordre monétaire que connaissent certains d'entre eux.

Ils ont, en fait, obtenu un résultat intéressant, mais insuffisant en comparaison de leurs besoins. Les pays industrialisés ont accepté en effet de leur accorder que l'aide financière soit assurée par le versement de 1 % du **produit national brut** (et non plus du « **revenu national** »). Cette concession représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à ce qui avait été décidé en 1964.

### Les préférences douanières

Dans ce domaine, il s'agissait avant tout de trouver des solutions qui faciliteraient le « décollage » industriel des pays en voie de développement. Or, on sait

(1) En réalité, le groupe des pays « pauvres » comporte un plus grand nombre d'Etats, mais il est toujours appelé « Groupe des 77 ».

que l'économie de ces pays est essentiellement basée sur l'agriculture et que la transformation des produits agricoles (conserves alimentaires, jus de fruits, etc.) constitue le plus souvent la première forme d'industrialisation.

Or, c'est justement sur ce point que les pays riches ont refusé de donner des garanties sérieuses aux 77.

La Conférence de New Delhi s'est bornée à voter — à l'unanimité certes — une résolution au terme de laquelle devrait être instauré « à une date aussi rapprochée que possible un système réciproquement acceptable et généralisé, de préférence sans réciprocité ni discrimination, qui serait avantageux pour les pays en voie de développement ».

### Les prix des produits de base

La Conférence a fixé un programme de travail pour des Commissions qui auront à essayer, à partir du mois de novembre, de trouver des solutions pour les produits de base les plus importants : produits agricoles (sucre, café, cacao, bananes, tabac, poivre, thé, agrumes) et minerais (fer, tungstène, manganèse, phosphates).

Et, une fois de plus, on a fait appel aux grandes organisations internationales de crédit : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et Fonds Monétaire International, pour que leurs interventions se fassent plus importantes dans le cadre de la diversification de la production et la constitution de stocks régulateurs.

\*  
\*\*

On comprend, dès lors, devant le tableau peu encourageant de ces résultats, que, dans son rapport final, la Conférence de New Delhi constate que « en raison des divergences de vues, il (lui) a été impossible d'arriver à des conclusions généralement acceptables ».

On comprend aussi la déception des représentants des 77, qui, à défaut de résultats les satisfaisant réellement et apportant des solutions aux problèmes qui les intéressent, auront, au moins, rapporté de New Delhi le sentiment d'avoir su manifester leur étroite solidarité.

En réalité, au-delà des considérations d'intérêts, le sous-développement est un problème qui ne peut trouver sa solution que dans une coopération toujours plus étroite entre pays riches et pays sous-développés. En permettant la confrontation des idées et en promouvant l'étude plus approfondie des problèmes que pose cette coopération, la Conférence de New Delhi, malgré les apparences, n'aura pas été complètement infructueuse.